Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 23 février 2012

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes lance deux appels à projets dans le médico-social en faveur des adultes souffrant d'autisme et en faveur des travailleurs handicapés

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national autisme et du schéma départemental de Haute-Savoie en faveur des adultes en situation de handicap, deux appels à projets sont lancés par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Ils visent la création d'une équipe mobile d'accompagnement médico-social (20 places) pour adultes autistes dans le département de l'Ain, et de 30 places en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour travailleurs handicapés en Haute-Savoie. Les promoteurs intéressés ont deux mois pour déposer leur projet à l'ARS.

- **Appel à projets pour la création d'une équipe mobile d'accompagnement pour adultes souffrant d'autisme**

  L'équipe mobile fonctionnera sur la base d'une file active de 20 places. Elle interviendra sur l'ensemble du département de l'Ain, au sein des établissements médico-sociaux pour soutenir les professionnels et leur donner les compétences et les savoir-faire nécessaires pour un bon accompagnement des adultes autistes. Elle leur apportera une aide à la gestion des comportements difficiles et à l'intégration des personnes autistes au sein des établissements. En milieu ordinaire de vie, son rôle consistera à proposer un accompagnement adapté aux malades et aux familles, prenant en compte toutes les dimensions de leurs projets (santé, accompagnement médico-social et socialisation).

  > Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : **300 000 €.**

  > Les promoteurs intéressés sont invités à déposer ou envoyer leur dossier à l'ARS Rhône-Alpes au plus tard le: **16 avril 2012.**

- **Appel à projets pour la création de 30 places en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) en faveur des travailleurs handicapés**

  L'ESAT de 30 places sera situé au sein du bassin de vie du Chablais en Haute-Savoie. Il accueillera des travailleurs handicapés hommes et femmes, orientés par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

  Pour ce projet, les promoteurs devront prévoir l'accueil de personnes présentant diverses natures de handicaps et déficiences, avec des niveaux d'autonomie différents.

  En vertu de ses missions générales d'accueil et d'insertion sociale et professionnelle, la structure créée sera au cœur d'un dispositif d'accompagnement vers le milieu ordinaire de travail ; à cette fin, les équipes éducatives et médico-sociales s'appliqueront à développer le potentiel des usagers.

  > Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : **353 400 €.**

  > Les promoteurs intéressés sont invités à déposer ou envoyer leur dossier à l'ARS Rhône-Alpes au plus tard le: **26 avril 2012.**

Pour ces deux projets, une description précise des partenariats et coopérations est attendue. Les modalités opérationnelles permettant d'appréhender l'inscription de la nouvelle structure au sein du réseau partenarial local devront être déclinées.

Siège
129 rue Servient
69 418 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 34 74 00

www.ars.rhonealpes.sante.fr

L'avis d'appel à projets pour la création de l'équipe mobile d'accompagnement pour adultes autistes dans l'Ain et l'avis relatif à la création de 30 places d'ESAT en Haute-Savoie ont été publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, respectivement les 13 février et 17 février 2012. Ils sont également accessibles sur le site Internet de l'ARS Rhône-Alpes **(www.ars.rhonealpes.sante.fr)** ainsi que le cahier des charges précisant les exigences attendues, et les critères de sélection des dossiers.

Dans le courant du mois de juin 2012, une commission spécialisée sera chargée de classer les dossiers reçus, au terme d'un processus de sélection basé sur les critères définis en amont par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes.

Tous les documents relatifs à ces appels à projets sont téléchargeables à l'adresse suivante : **www.ars.rhonealpes.sante.fr** - Rubrique Handicap & Grand âge / Appels à projets / Appels à projets en cours.

Contact presse : Cécilia HAAS
Tél. : 04 27 86 55 40
cecilia.haas@ars.sante.fr

L'**Agence régionale de santé Rhône-Alpes** a été créée le 1er avril 2010. Cet établissement public, constitué de **840 personnes**, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.